



Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le **25 AVR. 2025**
ID : 062-216204735-20250404-25_02_05B-DE

DCM 25.02.05

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
4 avril 2025

Date de convocation :
28 mars 2025

Objet :

Approbation de l'attribution de compensation 2024

Votes pour : 28
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Laurie LECRINIER – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – M. Thierry DISSAUX – Mme Frédérique SAUVAGE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Éric HEUGUE a donné procuration à Mme Marie-Paule CLAREBOUT ;
- M. Laurent DANIEL a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;
- Mme Caroline BERROD a donné procuration à Mme Marie-France VERREMAN ;
- M. Stève CAMPAGNE a donné procuration à Mme Sandrine ALLOUCHERIE ;
- M. Maxime THERY a donné procuration à Mme Stéphanie DELMARE ;
- Mme Noémie MATTON a donné procuration à M. David THELLIER ;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- M. Didier RINGARD a donné procuration à Mme Véronique LUPART.

Membre absent : Mme Céline COTTREZ.

Madame Sandrine ALLOUCHERIE est nommée secrétaire de séance.



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le **25 AVR. 2025**

ID : 062-216204735-20250404-25_02_05B-DE

DCM 25.02.05

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation 2024 allouée par la communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Le conseil communautaire a instauré un pacte financier et fiscal par délibération n°2024/CC137 du 3 décembre 2024. Dans les dispositions de celui-ci, il est prévu de substituer la Dotation de Solidarité Communautaire par un abondement de l'Attribution de Compensation de chaque commune.

A la suite de cette délibération, le conseil communautaire a arrêté les montants des attributions de compensation 2024 par délibération n°2024/CC138 du 3 décembre 2024. Ces montants tiennent compte des abondements prévus par le Pacte Financier et Fiscal.

En application de l'article 1609, nonies C du code général des impôts, il revient désormais au conseil municipal de chacune des communes intéressées de se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation. Les montants correspondants sont repris dans l'annexe jointe à la délibération établie pour chaque commune de l'Agglomération.

Monsieur le Maire propose en conséquence aux membres du conseil municipal d'approuver le montant de l'attribution de compensation pour 2024 repris dans la fiche de calcul ci-annexée, qui restera en vigueur pour 2025 et les années suivantes, sauf modification ultérieure des attributions de compensation.

Le conseil municipal, après délibération :

- **DÉCIDE** d'approuver le montant de l'attribution de compensation pour 2024 allouée par la communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, repris dans la fiche de calcul ci-annexée ;
- **PRÉCISE** que ce montant restera en vigueur pour 2025 et les années suivantes, sauf modification ultérieure des attributions de compensation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication

ip

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
25 avr. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le **25 AVR. 2025** *S²LO*

ID : 062-216204735-20250404-25_02_05B-DE

**DECOMPTE MENSUEL
DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2024**

COMMUNE D'ISBERGUES

ATTRIBUTION COMPENSATION

2 091 071 €

Répartition Mensuelle de l'Attribution de Compensation

Janvier	173 388 €
Février	173 388 €
Mars	173 388 €
Avril	173 388 €
Mai	173 388 €
Juin	173 388 €
Juillet	173 388 €
Août	173 388 €
Septembre	173 388 €
Octobre	173 388 €
Novembre	173 388 €
Décembre	183 803 €

2 091 071 €

Pour l'échéance de décembre 2024

Veuillez émettre via le portail CHORUS PRO les avis des sommes à
payer avant le **13 décembre 2024**.

Si vous aviez déjà émis le titre du mois de décembre, veuillez l'annuler